



Liberté Égalité Fraternité

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas. Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement via ce lien ☐

ionaire
ionaire

dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

3	Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article
	R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant
	du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)					
17) d)	Dispositif de captage des eaux souterraines en Zone de Répartition des Eaux à hauteur d'un prélèvement à 20 m3/h soit supérieur à 8m3/h.					
	colletters included absorbed noticelless					

		ait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux ele R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?
	Oui	Non Non
	Le projet 'article R	ait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du II 22-2-1 ?
	Oui	2 Non
4	Caracte	istiques générales du projet

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Prélèvement sur le captage de la source de Saint-Vidian, implanté au sud de la commune de Martres-Tolosane en bordure de Garonne.

Les deux chambres de captage et la bâche de pompage (ancien lavoir) sont déjà existantes.

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

De travaux relatifs à l'avis de l'hydrogéologue agréé concernant les préconisations et servitudes dans les périmètres de protection seront réalisés. Ils consistent en l'aménagement et la protection du captage et n'incluent pas de travaux de démolition.

4.2 Objectifs du projet

Prélèvement sur la source de Saint-Vidian, à hauteur de 25 m3/h, 540 m3/jour et 180 000 m3/an. Ce prélèvement ne représente que 38% de la ressource en basse eaux. 62% de la source s'écoule naturellement et rejoint la Garonne.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Les aménagements nécessaires à l'exploitation de la source sont déjà existants ainsi que le réseau de desserte en eau potable.

Des travaux visant à protéger la ressource seront mis en oeuvre sur préconisations de l'hydrogéologue agréé tels que la mise en place d'une clôture tout autour du PPI, la fermeture de l'accès au lavoir par la clôture en permettant l'accès via un portail fermant à clé, la sécurisation des bouches d'accès aux 2 chambres de captage, le nettoyage (entretien) annuel du captage et du PPI par fauche mécanique. Ces aménagements constituent des travaux légers.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

L'entretien régulier des chambres de	captage et de la	bâche de pompage,	une surveillance	et réfection des
canalisations si nécessaire.				

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

(i) La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis d'après l'article R214-1 du Code de l'environnement aux articles suivants :

- 1.1.1.0 Création d'un ouvrage souterrain en vue d'effectuer un prélèvement temporaire ou permanent dans les eaux souterraines : Déclaration
- 1.1.2.0 Exploitation de la source de Saint-Vidian à hauteur d'un prélèvement supérieur à 10 000m3 /an mais inférieur à 200 000m3/an (180 000 m3/an) : Déclaration
- 1.3.1.0 Prélèvement en zone de répartition des eaux supérieur à 8 m3/h : Autorisation (25 m3/heure/ 540 m3/jour

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
L'emprise globale de l'ouvrage de captage est d'environ 100 m², comprenant les chambres de captage et la bâche de pompage. la surface du PPI est de 3800 m².	3800 m²

4.6 Loca	lisation	du proj	et
----------	----------	---------	----

4.6	Localisation du projet										
	Adresse et commune d'implantation										
	Numéro : Voie : Avenue de Saint-Vidian										
	Lieu-dit:										
	Localité : Martres-Tolosane										
	Code postal : _3 _1 _2 _2 _0 BP : Cedex :										
	Coordonées géographiques ^[1]										
	Long.: 0 1 ° 2 6 , 4 8 " 0 Lat.: 4 3 ° 1 1 , 4 1 * 5										
	Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement										
	Point de départ : Long. : ° " Lat. : ° "										
	Point de d'arrivée : Long. : ° " Lat. : ° "										
	Communes traversées :										
	Martres-Tolosane										
	Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :										
	PLU approuvé par délibération du Conseil Municipal le 6 décembre 2007. Les parcelles concernées par le captage sont dans la zone N (voir Annexe X)										
	Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.										
4.7	S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?										
	☑ Oui □ Non										
	4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?										
	□ Oui ☑ Non										

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

La source de Saint-Vidian se situe à proximité de la Garonne. Elle est actuellement utilisée pour l'alimentation en eau potable d'une partie des abonnés de la commune de Martres-Tolosane.

La source de Saint-Vidian permet une production annuelle de 180 000 m³ et représente environ 2 % de la production totale du Syndicat des eaux Barousse Comminges Save.

L'objectif de ce dossier est de régulariser le captage et d'instaurer les périmètres de protection par l'intermédiaire d'une DUP.

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

(i) Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?		7	Le captage est situé à environ 40 m d'une ZNIEFF de type II : 730010521 « Garonne et milieux riverains, en aval de Montréjeau » et une centaine de mètres d'une ZNIEFF de type I : 730003045 « La Garonne de Montréjeau jusqu'à Lamagistère ».
En zone de montagne ?		V	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?		•	Le site est localisé à environ 100 m d'une zone concernée par arrêté de protection de biotope, le n°FR3800264 « Biotopes nécessaires à la reproduction, à l'alimentation, au repos et à la survie de poissons migrateurs sur la Garonne, l'Ariège, l'Hers Vif et le Salat ».
Sur le territoire d'une commune littorale ?		•	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional?		•	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?		Y	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?		V	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		•	Des zones humides identifiées par le SAGE sont présentes en bordure de la Garonne à plus de 50 m de la zone de captage et de travaux. Dans la mesure où ces zones ne sont pas ans l'emprise des travaux et qu'aucune augmentation de prélèvement n'est sollicitée, aucun impact n'est envisagé sur les zones humides.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques	V		Le Plan de prévention des risques naturels (PPR) de type Mouvement de terrain nommé PPR - Sécheresse a été approuvé le 18/01/2011. Il existe aussi un PPR de type Inondation. Date d'approbation : 05/06/195. il ne couvre pas les ouvrages de captage.
technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	V		
Dans un site ou sur des sols pollués ?		•	
Dans une zone de répartition des eaux ?	•	0	Le captage est situé en Zone de répartition des eaux n°ZRE3101 par Arrêté préfectoral n° 38 du 05 mars 1996 - Annexe A
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	V	0	Le seul périmètre concerné est celui de la source de Saint-Vidian lui-même.
Dans un site inscrit ?		V	Sur la commune de Martres-Tolosane, il existe deux sites inscrits n° 1540216SIA01 « Boulevard circulaire, sol des allées, plantations, chaussées, trottoirs » et n°1770830SIA04 « Boulevard Circulaire (extension) ». Le captage est situé à 1,2 km de ces deux sites paysager protégés. Par conséquent le captage n'aura aucune incidence sur ceux-ci. La commune est située hors ZPPAUP.

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	V		Le captage concerne le site NATURA 2000 n°FR7312010 « Vallée de la Garonne de Boussens à Carbonne » pour la Directive Oiseaux et se situe à environ 50 m du site Natura 2000 n°FR7301822 « Garonne, Ariège, Hers, Salat, Pique et Neste » pour la Directive Habitats.
D'un site classé ?		•	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Inc	idences potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?			La source de saint-vidian constitue une émergence de la masse d'eau souterraine FRFG020A : Alluvions de la Garonne moyenne à l'amont de Muret, correspondant à l'entité hydrogéologique 946AA05 - Alluvions de la Garonne moyenne, de la confluence du Salat à la confluence du Lot.
urces	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?			Les eaux sont captées au niveau de leur sortie naturelle du système hydrogéologique. Le captage n'induit qu'une très légère baisse quantitative directe sur la ressource en eau souterraine. 40% du débit de la source en étiage fait l'objet du prélèvement.
Ressources	Est-il excédentaire en matériaux ?		V	
	Est-il déficitaire en matériaux ?		V	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?		V	

Inc	Incidences potentielles		Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel			
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	Ø .		le projet concerna la DUP d'un captage d'eau potable existant. c'est une ressource qui représente 2% des volumes du SEBCS mais qui est stratégique pour le territoire de la commune concernée.			
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?		V	Prélèvement sur une émergence naturelle qui n'impactera pas les habitats environnants.			
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	0	Ø	Prélèvement sur une émergence naturelle, aucune baisse du niveau piézométrique n'est à prévoir ans la mesure où il n'y a pas d'augmentation des débits prélevés par rapport à la situation actuelle.			
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	0	Ø				
	Est-il concerné par des risques technologiques ?	0	V	Sur la commune de Martres Tolosane, les risques ICPE et de transport de matières dangereuses sont présents mais pas à proximité directe du captage.			
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?	V		Le captage est situé en zone à risque inondation, ce qui ne compromet pas son exploitation mais induit une vigilance particulière concernant les installations électriques qui doivent rester hors d'eau. Le zonage est présenté en Annexe X.			
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	0	V				
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?		V	la mise en place des périmètres de protection va permettre de sécuriser la ressource et donc de diminuer les risques sanitaires pouvant impacter la ressource.			

Inc	cidences potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?		V	
	Est-il source de bruit ?		V	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	0	7	
Nuisances	Engendre-t-il des odeurs ?		2	
Nuisa	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?		V	
	Engendre-t-il des vibrations ?		•	
	Est-il concerné par des vibrations ?		~	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	0	•	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	0	V	
ns	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?		V	
Émissions	Engendre-t-il des rejets liquides ?	V	0	Les trop-plein des chambres de captage constituent des émergence naturelles du système hydrogéologique, et ceux de la bâche de pompage se déversent dans des fossés.
	Si oui, dans quel milieu ?	(Fossés drainant naturellement les eaux superficielles.

Inc	cidences potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
ions	Engendre-t-il des effluents ?		₹	
Émissions	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?		(
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?		•	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?		•	la mise en place des servitudes et préconisations de l'hydrogéologue agréé va entrainer des restrictions d'usage sur le Périmètre de protection rapprochée. Le captage faisant l'objet d'une DUP, ces mesures ont fait l'objet d'ur chiffrage par la chambre d'agriculture qui va permettre d'indemniser le changement de pratiques culturales.

6.2 Les incid d'autres pro				t-elles s	usceptib	oles d'êt	re cumul	ées avec
Oui	✓ Non							
Si oui, déc	rivez lesquell	les :						

Oui Si oui, dé	✓ Non crivez lesquelles :
-	
	tion des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes de sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables
Pas d'inci	dence notoire sur l'environnement
enues ou vironner diés) et _l	tion, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet ment ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellem permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convier de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, du
enues ou vironner diés) et _l	mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet ment ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellem
enues ou vironner diés) et p ciser et d	mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet ment ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellem permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. <u>Il convier</u> de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, du
enues ou vironner diés) et p ciser et d	mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet ment ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellem permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. <u>Il convier</u> de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, du
enues ou vironner diés) et p ciser et d	mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet ment ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellem permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. <u>Il convier</u> de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, du
enues ou vironner diés) et p ciser et d	mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet ment ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellem permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. <u>Il convier</u> de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, du
enues ou vironner diés) et p ciser et d	mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet ment ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellem permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. <u>Il convier</u> de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, du
enues ou vironner diés) et p ciser et d	mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet ment ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellem permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. <u>Il convier</u> de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, du
enues ou vironner diés) et p ciser et d	mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet ment ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellem permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. <u>Il convier</u> de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, du
enues ou vironner diés) et p ciser et d	mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet ment ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellem permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. <u>Il convier</u> de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, du
enues ou vironner diés) et p ciser et d	mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet ment ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellem permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. <u>Il convier</u> de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, du
enues ou vironner diés) et p ciser et d	mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet ment ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellem permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. <u>Il convier</u> de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, du
enues ou vironner diés) et p ciser et d	mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet ment ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellem permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. <u>Il convier</u> de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, du

7 Auto-évaluation (facultatif)

i Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard des éléments présent dans le dossier, la mise en place des périmètres de protection autour de la source de St Vidian est une mesure qui va permettre des sécuriser la ressource. les ouvrages sont existants et aucune augmentation de prélèvement n'est envisagée. Les travaux de clôture sont peu impactant.

Il ne semble donc pas nécessaire que le dossier soit soumis à Évaluation environnementale.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié.	V
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	•
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	V
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	V
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	V

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou petitionaire

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

	Objet	
1	Zonage du PLU	V
2	Zonage du risque inondation	Ø
3		
4		
5		

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☑

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ✓

Nom DUCLOS

Prénom JEAN - YVES

Qualité du signataire PRESIDENT SEBCS

A VILLENEUVE DE RIVIERE Fait le 2 8 0 9 2 0 2 3

Signature du (des) demandeur(s)